

**REMBOURSEMENT DES FRAIS CERN**

Nom, Prénom : .....

Mois / année : .....

Jour	courses	Jour	courses	Jour	courses	Jour	courses
1		9		17		25	
2		10		18		26	
3		11		19		27	
4		12		20		28	
5		13		21		29	
6		14		22		30	
7		15		23		31	
8		16		24			
						Nbre	
						Tarif	7.-
						Total	

**FRAIS DE DEPLACEMENT DU PERSONNEL DPNC AU CERN**

Les frais de déplacement au CERN, nécessités par la recherche, sont remboursés par le DPNC aux collaborateurs scientifiques, aux assistants et au personnel technique, dans les limites déterminées par les conditions suivantes :

1. Seules les courses Ecole de Physique-CERN ou CERN-Ecole de Physique sont remboursées. Les courses du domicile de l'intéressé au CERN ou du CERN au domicile ne sont pas remboursées. Les courses remboursées doivent être motivées et limitées dans la mesure du possible à une course au maximum par demi-journée.
2. Les membres du DPNC établissent en fin de mois une liste de leurs frais de déplacement au CERN sur le formulaire ad hoc accompagné du formulaire «Frais de déplacement» qu'ils signent et remettent au secrétariat DPNC pour remboursement.
3. Le tarif suivant est applicable :                      1 course (tarif voiture)                      Fr. 7.-